

Des propos condamnables

Le taux de criminalité est en constant déclin

Une fois de plus, une personnalité publique, en l'occurrence un sénateur bien connu au Québec, s'enflamme et tient des propos qui ne devraient jamais sortir de la bouche d'une personne qui exerce une aussi grande influence sur l'opinion publique. Bien que l'incommensurable souffrance associée à la perte d'un enfant puisse nous amener à comprendre ses motivations profondes, il n'en demeure pas moins que ce genre de propos qui viennent plus du cœur que de la tête sont condamnables lorsqu'on occupe une position politique importante.

Cette idée de laisser une corde dans la cellule des criminels ayant commis un homicide est barbare et rétrograde et n'a pas sa place dans une société moderne comme la nôtre. Combien de pères, de mères, d'enfants, de frères et de sœurs pleurent à la fois l'irréparable commis par un être aimé sur autrui, mais également le suicide de cette personne. Il ne faut pas oublier que derrière des gestes, certes condamnables, il y a un être humain. Et qu'aucune société parfaite n'existe. Et que des injustices et de terribles souffrances font malencontreusement partie des risques qu'il nous faut accepter de partager dans une société qui se veut libre et démocratique. En ce sens, la course effrénée à l'accroissement de la sévérité des peines non seulement n'atténue en rien la criminalité, mais elle concourt de plus à créer des injustices supplémentaires sans jamais nous rapprocher de l'illu-

soire société à «risque zéro».

Outre l'absence de lien entre la sévérité des peines et la réduction de la criminalité, un autre constat s'impose aussi: les études scientifiques ont montré les effets pervers de mesures pénales répressives, de même que les répercussions positives de mesures visant la réhabilitation et l'intégration sociale des personnes ayant commis une infraction sur les taux de récidive. Même les États-Unis reculent présentement et reviennent sur leurs positions face à des mesures répressives, telles que les peines minimales. Bien que cela soit totalement incompréhensible, voire insensé, au Canada, le mouvement inverse s'opère. Le projet de loi C-10 sur la sécurité des rues et des collectivités, adopté en décembre 2011 par la Chambre des communes, regroupe différentes mesures qui vont à l'encontre des savoirs scientifiques. Mais mieux encore, ne semblant pas en être à une incongruité près, le gouvernement conservateur et son représentant non élu en matière de justice pour le Québec claironnent que la hausse de la criminalité au Canada constitue le socle de C-10. Or rien n'est plus faux; ce sont les statisticiens mêmes de Statistique Canada qui l'ont montré à maintes reprises depuis déjà plusieurs années: le taux de criminalité est en constant déclin et n'a jamais été aussi bas depuis 1970. Le Québec sera secoué par la vague C-10. Ce projet de loi entraînera une augmentation



Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu

significative du nombre de détenus, une hausse considérable des coûts financiers associés à la gestion des peines (dont le principal fardeau, convient-il de le rappeler, échouera sur les finances provinciales), et bien sûr, une hausse tout aussi considérable des coûts sociaux associés aux torts qu'auront ainsi à subir l'entourage et les proches des personnes incarcérées.

Notre modèle actuel, basé sur les principes de la réinsertion sociale, fonctionne bien et est copié ailleurs dans le monde, même en certains endroits chez nos voisins du sud. Pas plus dans ce domaine que dans les autres sphères des affaires publiques, l'émotion, la partisanerie et le racolage de l'opinion publique à des fins électoralistes n'ont de place. Mais encore faudrait-il que ce gouvernement l'entende... Cela dit, nous croyons qu'il faut également et sans contredit mieux

s'occuper des victimes et de leur entourage. Nos propos n'affectent en rien nos profondes convictions en ce sens.

Chantal Plourde
Ph.D. criminologie

Marc Alain, Ph.D
Ph.D criminologie

Julie Carpentier
Ph.D. criminologie

Natacha Brunelle
Ph.D. criminologie

Sylvie Hamel
Ph.D. psychologie

Professeurs au département de psychoéducation, UQTR

Chercheurs au Centre international de criminologie comparée (CICC-UQTR)

Des propos plutôt courageux

Certaines personnes dépressives, en mal de vivre durant une certaine époque de leur vie, vont parfois faire appel au suicide afin de soulager leur détresse psychologique souvent passagère ou encore faire une tentative de suicide pour lancer un appel de souffrance en apparence incontrôlable et irrémédiable. Il faut pour cela avoir accès à des organismes de prévention du suicide ou à des services de même nature.

D'autres personnes, comme Ginette Leblanc qui lutte pour l'assistance au suicide et qui désire le pouvoir de choisir du moment où ses souffrances physiques et psychologiques auront assez duré, se buttent à des lois qui les condamnent à vie, et ce, sans possibilité de libération avant le jour de leur mort. L'homme mérite d'avoir le droit de mettre fin à sa vie sur Terre quand notre corps ou notre environnement devient une prison... une prison à vie.

À mon sens, il n'y a pas plus grande cruauté humaine que de laisser pourrir de souffrance l'être humain dans son corps ou dans sa cellule, si c'est pour toujours.

Et c'est dans cet ordre d'idée, quand je lis les propos de Pierre-Hugues Boisvenu et je cite: «Il faudrait que chaque assassin ait le droit à sa corde dans sa cellule» que je dis à monsieur Boisvenu qu'il n'avait pas à s'excuser, mais plutôt à préciser ses propos, car j'y vois là de la compassion pour les condamnés à vie.

Alain Thibault
secteur Sainte-Flore

L'amphithéâtre: un projet majeur et structurant

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet de l'amphithéâtre de Trois-Rivières sur Saint-Laurent est tout sauf un long fleuve tranquille. Coincé au cœur des passions politiques, pas une semaine ne passe sans qu'un nouveau rebondissement vienne ponctuer le roman-feuilleton préféré des Mauriciens. Force est de constater que ce projet majeur et structurant est en pleine dérive et qu'il est temps de dire ce qui doit être dit sur le projet.

Il faut d'abord revenir sur les commentaires du directeur général du Festival d'été de Québec, Daniel Gélinas, sur les ondes de Radio-Canada. Par grandeur d'âme, ce dernier avise les Trifluviens que le projet de Trois-Rivières ne sera pas rentable. Avec cette déclaration, monsieur Gélinas fait abstraction d'un

nombre astronomique de faits qui auraient grandement eu avantage à être mis en perspective. D'abord, au Québec, notre structure démographique et économique fait en sorte que l'investissement de l'État est indispensable pour la viabilité du modèle économique en culture. L'organisation de monsieur Gélinas ne fait pas exception, et ce sont des milliers de dollars qui sont investis annuellement dans le Festival d'été de Québec par la Ville de Québec et par les gouvernements provincial et fédéral. Aussi, lorsque l'on met en place un équipement collectif, l'analyse de sa contribution ne peut pas être envisagée sur le plan de la rentabilité comme on le fait pour

L'auteur, Éric Lord, est le directeur général de Culture Mauricie.

le dépanneur du coin. Il faut plutôt regarder sa contribution à la communauté. On ne demande pas au CHRTR d'être rentable, on ne demande pas à l'UQTR d'être rentable, on leur demande de soigner nos malades et d'éduquer nos jeunes. Il en est de même pour l'amphithéâtre de Trois-Rivières. On doit lui demander de devenir un outil pour le développement et la vitalité culturelle, on doit lui demander de contribuer à l'amélioration de notre qualité de vie, on doit lui demander de contribuer au rayonnement et à la notoriété de notre ville et de notre région et on doit lui demander de devenir une attraction touristique et de générer de l'activité économique. C'est là qu'il convient de sortir la calculatrice et d'évaluer la pertinence de notre investissement collectif dans ce projet.

Ce qu'il faut bien retenir de ce

commentaire, c'est que monsieur Gélinas voit apparaître un joueur majeur dans son secteur d'activité, un joueur qui est plus proche du marché de Montréal que lui, un joueur qui est susceptible de lui faire compétition sur certains spectacles. Demander l'avis d'expert de Daniel Gélinas sur le projet d'amphithéâtre à Trois-Rivières, c'est comme demander à McDonald de commenter le Wooper de Burger King. À l'évidence, le verdict sera teinté d'un parti pris qui se comprend.

Lorsque l'on parle de développement, on parle de risques. S'il y avait un modèle qui permettait de se développer sans en prendre, il aurait été adopté partout sur la planète depuis bien longtemps. Cependant, le plus grand risque que nous pouvons prendre, c'est celui de ne rien faire. Les bras croisés, Trois-Rivières sera encore pour le prochain siècle la

capitale du chômage au Québec. C'est une garantie. Pour nous développer, nous devons aller plus loin que les autres, innover et se donner des avantages concurrentiels. Le projet de l'amphithéâtre de Trois-Rivières est de cette nature.

Prendre des risques, ce n'est pas non plus prendre tous les risques. Il importe que les autorités municipales mettent en place les conditions gagnantes qui feront en sorte que ce pari risqué puisse réussir. Force est d'admettre que ces conditions font cruellement défaut pour le moment. Le porteur de vision de ce projet, Michel Jutras, vient de prendre sa retraite. Son successeur, Benoît Gauthier, n'est pas encore en poste. La marge de manœuvre de l'équipe mise en place par le maire a été largement hypothéquée par les multiples allégations en lien avec leur gestion des Fêtes du 375^e de Trois-Rivières. La population est sceptique et inquiète. L'heure n'est plus aux coups de barre à gauche ou à droite. Les eaux tumultueuses du fleuve risquent d'emporter le navire encore à quai. •

VOUS VOULEZ ÉCRIRE À LA TRIBUNE DES LECTEURS ?

Les lecteurs sont invités à partager leur opinion sur des sujets d'actualité. Les lettres doivent être clairement identifiées du nom complet, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur. Des renseignements qui demeurent confidentiels. Nous ne donnons pas suite aux lettres anonymes ou incorrectement identifiées. N'apparaîtront dans le journal que le nom complet et la municipalité de l'auteur. **Le Nouvelliste se réserve le droit d'abrégier et de refuser des lettres.**